



**Adapei-Aria**
VENDEE
Agir ensemble face au handicap

PROJET ASSOCIATIF
2025/2029

Personnes
accompagnées,
familles,
professionnels,

unis
pour le
handicap !



Personnes
accompagnées,
familles,
professionnels,

unis
pour le
handicap !



05 ▶ PRÉAMBULE DU PRÉSIDENT

07 ▶ LE CONTEXTE DANS LEQUEL S'INTÈGRE LE PROJET

09 ▶ L'ADAPEI-ARIA DE VENDÉE C'EST...

11 ▶ LES PRINCIPES QUI GUIDENT NOTRE ACTION

14 ▶ NOS ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- 15** Un parcours anticipé et adapté avec la personne
- 17** Une triple expertise permettant un parcours serein pour tous
- 19** Une inclusion accompagnée
- 21** Un accompagnement bienveillant dans une démarche d'amélioration continue
- 25** L'évolution de l'offre et l'innovation
- 27** Un accompagnement et soutien aux proches aidants

sommaire



Préambule du président



Chacun de nous le constate. Dans tous les domaines, et celui du handicap n'y échappe pas, le monde et notre société changent et évoluent. Les réalités, les envies et les besoins d'aujourd'hui ne sont plus ceux d'hier.

De même, les façons de voir ces réalités, les réponses à apporter à ces questions sont en constante évolution. En conséquence, l'association Adapei-Aria de Vendée doit se réinterroger périodiquement sur ce qu'elle veut être, ce qu'elle veut faire les années suivantes. C'est cela, le Projet Associatif 2025 -2029 de l'Adapei-Aria de Vendée, association dont le but est d'engager des actions au service des personnes en situation de handicap.

L'Association est forte de ses racines et riche de son histoire, débutée il y a plus de 60 ans.

Ce nouveau projet, qui fait suite au précédent projet, est préparé depuis un an. Il s'est appuyé principalement sur les femmes et les hommes d'aujourd'hui en 2024, les personnes accompagnées, les familles et proches, les professionnels, les cadres de direction, tous ceux qui ont apporté une contribution. Fort de tous ces apports, le Conseil d'administration a ainsi pu définir les principes et les orientations stratégiques de l'Adapei-Aria de Vendée qui vont guider nos actions pour les 5 prochaines années, avec le soutien de nos partenaires, notamment l'ARS, le Conseil Départemental et, plus généralement, les services de l'État.

En préalable à toutes les questions, deux sujets ont fait d'emblée l'objet d'un consensus. **Le cœur de l'action de l'association est et doit rester principalement l'accompagnement de personnes en situation de handicap en Vendée, sans exclure au besoin d'autres vulnérabilités.**

Deuxièmement, l'Adapei-Aria de Vendée est et doit rester une association militante et gestionnaire, affiliée au mouvement parental Unapei, avec un Conseil d'administration composé en majorité de membres de familles ou de personnes accompagnées.

Le Projet Associatif 2025-2029 a deux impératifs.

D'une part, il s'agit d'assurer la pérennité de l'activité gestionnaire de l'Association. Cela suppose une bonne gestion, la meilleure possible, des ressources et des moyens. D'autre part, il s'agit d'un impératif de qualité, de bientraitance, par l'apport de solutions adaptées au mieux aux choix et aux besoins singuliers de chaque personne accompagnée.

L'Adapei-Aria, imprégnée des valeurs de l'Unapei, veut continuer à agir au service des personnes en situation de handicap. L'Association reconnaît la place de chacun, les personnes accompagnées, les familles et les professionnels et coopère avec tous les partenaires.

Les réalités d'hier et les besoins d'aujourd'hui ne sont plus ceux d'avant.

Ce Projet Associatif 2025-2029, dont vous avez lecture, est ambitieux et réaliste. Il permettra de définir des actions concrètes pour les personnes accompagnées par l'Adapei-Aria de Vendée pour les 5 ans à venir. Et bien au-delà, il permettra de préparer l'avenir, soyons en sûr.

Pierre Blanchard.





Le contexte dans lequel s'intègre le projet



La convention de l'ONU relative aux Droits des Personnes Handicapées adoptée en France en 2010 a marqué la perspective d'une société plus inclusive au travers de l'ensemble des champs des politiques sociales (habitat, santé, emploi, loisirs...).

Ce changement radical reconnaît les personnes en situation de handicap comme étant pleinement partie prenante de la société. Cette nouvelle approche se traduit dans la législation qui évolue en ce sens et joue sur les actions et l'environnement des établissements et services de l'Adapei-Aria de Vendée.

L'évolution des ESAT, la stratégie nationale sur les Troubles du Neurodéveloppement, comme les plans régionaux de santé ou schéma départementaux de l'autonomie donne un cadre en évolution permanente et rapide dans lequel l'association s'inscrit avec ce projet.

En complément des évolutions nationale et internationale, des enjeux se jouent au niveau départemental par la démographie du public accompagné. En effet, dans un contexte de vieillissement de la population, les personnes accompagnées ont des besoins liés à la dépendance et sont présents plus longtemps au sein des établissements.

Cette situation se répercute sur la présence de jeunes de plus de 20 ans au sein des IME, ne permettant plus l'entrée des plus jeunes dans les établissements.

Par ailleurs, l'évolution des publics et l'augmentation des troubles du comportement, couplés à la diminution de l'offre des services spécifiques, demandent une adaptation permanente des moyens et des pratiques professionnels.

La logique de parcours évolue avec une volonté de ne pas faire seul et de développer les partenariats pour favoriser les étapes de vie des personnes.

La logique
de parcours
évolue...





L'ADAPEI-ARIA de VENDÉE c'est...



L'Adapei-Aria de Vendée c'est une association de parents et d'amis, militante et gestionnaire, qui débute en 1961 grâce au rassemblement de familles du département portées par un élan national.

Pour construire des solutions pour leurs enfants en situation de handicap en constituant les Papillons Blancs de Vendée. Elle évolue pour devenir l'Adapei de Vendée en 2009 avant de regrouper ses forces avec l'association Aria 85, pour que le 1^{er} juillet 2014, l'Adapei-Aria de Vendée voit le jour.

Inscrite dans le mouvement Unapei, l'association adhère entièrement à ses principes notamment : l'autodétermination, la triple expertise et l'innovation sociale. Dans un contexte économique demandant d'intégrer le principe d'efficacité, c'est sur ces trois grandes fonctions que l'Adapei-Aria de Vendée, se dirige pour des accompagnements bienveillants.

L'ADN de l'association prend sa source sur deux aspects principaux : l'implication dans son environnement et l'engagement quant à la présence des familles au sein même de l'association avec comme défi majeur de répondre à l'intérêt général. L'ensemble devant se faire en veillant à optimiser les moyens disponibles.

Son ambition est de proposer et mettre en œuvre des solutions et des parcours d'accompagnements adaptés à chaque personne en situation de handicap et favoriser l'inclusion dans toutes les dimensions de la vie sociale (scolaire, professionnelle, culturelle et sociale, citoyenne, ect.). Permettre à chaque personne en situation de handicap d'être considérée comme un citoyen à part entière, dans sa singularité. C'est agir pour que chaque personne soit considérée comme un être de droits et de devoirs, doté de capacités et autodéterminé.



Pour accompagner chaque année près de 5 000 personnes, l'association Adapei-Aria de Vendée c'est aussi :

600 adhérents



30 administrateurs

1800 professionnels



des 100aines de bénévoles



Dans 50 établissements sur 90 implantations géographiques couvrant l'ensemble de la Vendée



L'Adapei-Aria de Vendée dans sa vocation et sa gestion conjugue la culture de l'engagement, de l'innovation, la responsabilité sociale, sociétale et environnementale, la proximité, et **la participation des personnes accompagnées et des familles.**



Les principes qui guident notre action



En suivant la ligne de conduites de l'UNAPEI, notamment en accord avec les principes sur l'autodétermination, la triple expertise et l'innovation sociale, **l'Adapei-Aria de Vendée, inscrit des principes qui doivent guider son action :**

La personne au centre de son parcours

Qu'elle soit ou non en situation de fragilité, chaque personne a des besoins, des attentes et des aspirations qui lui sont propres et qui déterminent ses choix.

Parce que cette singularité doit être préservée, encouragée et recherchée au quotidien, chaque personne doit être **pleinement impliquée** dans la construction de son projet d'accompagnement et doit se voir garantir, à tout moment, **sa capacité à choisir et à faire pour et par elle-même.**

C'est parce que la prise d'autonomie est encouragée que la personne peut prendre conscience de **ses besoins, de ses limites et de ses capacités** à y répondre.



La bientraitance

Selon les recommandations de la HAS, la bientraitance est *"une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service."*

Elle vise à promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance." La présence et la participation des familles, l'engagement et la vigilance des professionnels sont autant de gages d'un accompagnement bientraitant. Cette culture et pratique doit être définie par chaque équipe de professionnels en fonction des personnes accompagnées.

Elle demande **des échanges continus entre tous les acteurs** aussi bien permanents que ponctuels dans l'accompagnement. **Une démarche éthique** doit venir épauler les adaptations continues et permettant de répondre à l'ensemble des besoins.



La place des familles

La participation des familles et des proches est, dans bien des cas, un élément moteur dans la dynamique d'accompagnement de la personne.

Pour la plupart des personnes accompagnées, la famille est un repère essentiel et durable et elle tient une place centrale dans leur parcours de vie. Les parents, les frères ou sœurs, les proches parents connaissent la personne depuis la petite enfance.



Bien souvent, il existe un lien fort d'attachement entre eux. Cette connaissance sur le temps long et cet attachement constituent, pour la famille, **une expertise précieuse aux intérêts de la personne**. Cette expertise sera d'autant plus utile et pertinente si la famille est accompagnée, lorsque cela est nécessaire, à prendre du recul, dans un dialogue avec la personne et les professionnels. Mais **d'autres formes de participation** des familles et des proches doivent être mises en oeuvre et promues. C'est le cas par exemple des formations associant professionnels et familles, qui contribuent à croiser les regards et à créer davantage de continuité dans les accompagnements.

C'est le cas également des différents outils et instances qui leur permettent d'être associés à la vie et aux décisions qui concernent nos établissements et services médico-sociaux.

L'engagement et le militantisme

C'est de l'engagement de plusieurs familles, d'amis, de proches et de professionnels concernés que sont nés les fondements de l'Adapei-Aria de Vendée.

C'est cet engagement, toujours d'actualité, qui nous donne notre dynamisme et qui renforce la portée de nos témoignages. Il se traduit à tous les niveaux de l'association. Au-delà de son engagement naturel, l'Adapei-Aria de Vendée veut défendre les droits des personnes qu'elle accompagne. L'Adapei-Aria de Vendée veut **faire reconnaître la place du handicap par le grand public** par des plaidoyers politiques en lien avec le mouvement Unapei.

Pour maintenir son engagement et sa gestion parentale, l'association s'engage à **développer et animer son réseau d'adhérents**.



Le partage et la coopération

L'une de nos responsabilités est de concourir à impliquer l'ensemble des acteurs, qu'ils soient décideurs politiques, acteurs associatifs ou simples citoyens.

Cela demande d'être ouverts, à tous les niveaux, aux partenariats et aux initiatives partagées qui favoriseront l'inclusion, la continuité des parcours, la bientraitance dans l'accompagnement et la défense des droits des personnes en situation de handicap.

C'est en ce sens que nous travaillons à développer nos réseaux et à ouvrir les portes de nos établissements et services au grand public mais aussi de travailler avec nos partenaires pour développer des réponses adaptées aux besoins et répondant à notre ambition.

L'inconditionnalité de l'accompagnement dans les limites de nos capacités à maintenir un accompagnement digne et de qualité



Depuis sa création, l'association a fait le choix d'accompagner durablement les personnes, sans discrimination, dans le respect de leurs propres choix avec le souci de leur apporter la meilleure réponse.

Cet engagement fort nous oblige tant vis-à-vis des personnes qui nous font confiance que des adhérents, des familles et des salariés de l'association. Dans ce contexte, le socle de notre démarche d'amélioration continue, nous permet de veiller à garantir un accompagnement bienveillant et bienveillant, sous réserve que nous disposions des compétences et des moyens nécessaires pour répondre à cette exigence partagée.



Nos orientations stratégiques



UN PARCOURS ANTICIPÉ ET ADAPTÉ AVEC LA PERSONNE

Chaque personne est engagée dans un parcours de vie, un cheminement individuel qui intègre plusieurs dimensions : personnelle, relationnelle, intime, sociale, professionnelle, familiale, citoyenne... Tout au long de sa vie, une personne peut vivre des événements, heureux ou malheureux, qui modifient ce parcours.

Pour l'ensemble de son quotidien et de ses projets jalonnant son parcours de vie, tout l'accompagnement doit s'appuyer sur les envies, les attentes et les besoins de la personne. Elle doit être l'acteur principal de son projet et de son parcours de vie.



Enjeux :

Que chaque parcours soit travaillé dans l'environnement de la personne avec l'étendue de l'offre locale et l'ensemble des acteurs

De l'entrée à la sortie, l'ensemble des processus doivent être révisés pour permettre la fluidité des parcours évitant les ruptures et les longues attentes. Les parcours doivent être anticipés pour que l'ensemble des acteurs soient prêts au moment du changement.

Les établissements et services de l'Adapei-Aria peuvent, selon les situations et les besoins, n'être qu'une étape dans le parcours de vie des personnes. Les partenariats recherchés et enrichis sur tous les territoires faciliteront les transitions et aideront les personnes et leurs proches à construire leur propre parcours.

Que l'adaptation de l'offre et des pratiques permette le renforcement des expérimentations, en s'appuyant sur le risque partagé

Notre volonté forte de nous inscrire dans une démarche d'amélioration permanente nous permet de réfléchir à adapter nos propositions tant en termes d'offre de services que de pratiques professionnelles. Cela suppose d'accepter d'expérimenter aux côtés des personnes accompagnées, avec le soutien des proches et l'engagement des professionnels. Le risque collectif induit par cette démarche doit être mesuré, partagé et accompagné.



Que les attentes, les besoins, les capacités et l'environnement de chaque personne fassent l'objet d'une évaluation globale, précise et personnalisée, afin d'optimiser le parcours

Avant toute évaluation, il est nécessaire que les personnes accompagnées aient un diagnostic médical conforme aux classifications reconnues par la HAS. Pour cela, l'association souhaite mettre en place des liens avec les services évaluateurs permettant de faciliter le parcours.

Cette évaluation doit être continue et partagée. Elle s'appuie sur les expertises de chacun, selon des processus définis et avec l'aide d'outils recommandés par la Haute Autorité de Santé (Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles).

L'ensemble des processus d'évaluation, ainsi que les outils doivent être revus régulièrement et diffusés à l'ensemble des acteurs pour permettre une application pleine et entière.

Que l'expérience de chaque personne enrichisse les parcours du plus grand nombre

Des personnes accompagnées font des expériences d'évolution au cours de leur parcours. Ces expériences sont sources de savoirs et donc d'aide potentielle pour tous leurs pairs et pour leurs familles. Dans cette optique, il devient essentiel de valoriser le retour d'expérience et l'entraide. L'association souhaite mettre en avant et favoriser la pair-aidance.

UNE TRIPLE EXPERTISE PERMETTANT UN PARCOURS SEREIN POUR TOUS

Selon la définition de l'Unapei, la triple expertise c'est mettre en synergie les savoirs, savoir-être et savoir faire des personnes en situation de handicap, de leurs proches aidants et des professionnels de l'accompagnement.

Mettre en œuvre la triple expertise, c'est reconnaître que l'expérience et la connaissance à la fois des aidés, des aidants et des professionnels apportent une expertise complémentaire à une thématique donnée. La croisée de ces regards permet d'aborder un sujet de la façon la plus complète et objective possible.

Ainsi, l'Adapei-Aria de Vendée, fait du triptyque : une personne accompagnée autodéterminée, une famille impliquée et un professionnel formé, la base même de son action.



Enjeux :

Que chaque personne soit autodéterminée et que ce principe soit accessible à tous



“Être autodéterminé, c'est agir comme le principal acteur de sa vie, dans les dimensions qui comptent pour soi, sans influence externe excessive.” pour avoir la possibilité d'être autodéterminée, la personne doit pouvoir faire de multiples expériences pour connaître ce qui lui plaît, exprimer et affirmer ses choix, apprendre à évaluer les conséquences de ses décisions et à les assumer ainsi que d'oser prendre des risques pour apprendre de ses erreurs. Mais, beaucoup de personnes, surtout les plus fragiles, ont besoin d'être aidées pour parvenir à être autodéterminées. L'autodétermination est différente de l'autonomie et de la capacité à faire seule. Ce n'est pas non plus, du laisser-faire en toutes occasions, sans accompagnement, pouvant alors aboutir à des prises de risques dangereuses et à une situation de maltraitance

L'autodétermination implique un changement des pratiques et une nouvelle vision de l'accompagnement. Pour y parvenir, une formation des professionnels est nécessaire, ainsi qu'une aide ou soutien aux familles et un accompagnement des personnes les plus fragiles.

Il est nécessaire que l'ensemble des acteurs de leur environnement soient outillés pour que les personnes accompagnées puissent être aidées à être autodéterminées dans tous leurs espaces de vie.



Que chaque famille ou proche ait sa juste place à chaque étape du parcours de la personne

Sous condition de l'accord de la personne accompagnée, les proches restent impliqués dans l'accompagnement de la personne en faisant valoir leur expertise obtenue au cours de leur vie commune.



Que chaque professionnel soit formé, tout au long de sa carrière, et dispose des compétences nécessaires au travail en interdisciplinarité avec la personne et ses proches

L'expertise des professionnels sur le handicap ainsi que leur connaissance de la personne permettent d'enrichir un accompagnement adéquat pour la réalisation de ses projets.

UNE INCLUSION ACCOMPAGNÉE

L'inclusion en tant que concept social, définit la notion d'égalité de participation des individus dans une société, elle permet à chacun de bénéficier de ses droits et de l'accès à l'ensemble des structures lui correspondant dans ce que l'on appelle le droit commun.

La réussite de la transition inclusive, n'est possible, selon l'Unapei, que si trois conditions sont réunies : l'autodétermination des personnes en situation de handicap, la transformation du médicosocial et l'adaptation des services de droits commun pour qu'ils soient en capacité de répondre aux attentes et besoins des personnes. Ainsi, l'inclusion doit se faire dans le temps, de manière choisie pour la personne et accompagnées par les établissements et services médico-sociaux.

L'inclusion peut se faire au sein des établissements et services comme à l'extérieur, avec pour seul objectif, de délivrer les mêmes possibilités aux personnes en fonction de leurs besoins.



Enjeux :

Que l'association soit un acteur proactif en faveur de l'inclusion

Chaque personne doit avoir les capacités de prendre la place qu'elle souhaite dans la société. La situation de handicap ne doit pas limiter un individu pour réaliser ce dont il est capable. C'est ce que croit et ce que défend l'association Adapei-Aria de Vendée.

Permettre à chaque personne de pouvoir vivre au mieux de ses aspirations est son ambition et c'est en ce sens que bénévoles et professionnels œuvrent au quotidien.



Que le droit commun soit sensibilisé, outillé, et informé sur les handicaps

Pour permettre une société inclusive où toutes les personnes en situation de handicap auront leur place, sans stigmatisation, il est nécessaire que la société et les organismes dits de droit commun soient accompagnés et outillés. Sensibiliser les acteurs du quotidien et leur donner les moyens de comprendre et d'appréhender le handicap, est un passage essentiel pour construire la société de demain.



Que notre offre inclusive soit graduée et adaptée aux besoins de tous (hors et dans les murs) notamment par l'adaptation de nos organisations au droit commun (école, travail, vie sociale, participation sociale...)

Pour tendre vers cet objectif de société inclusive, l'Adapei-Aria de Vendée privilégie autant que possible les solutions existantes dans tous les domaines du droit commun, en tenant compte des attentes et des capacités des personnes et en tenant compte de l'entourage et de l'environnement.

Au-delà de l'adaptation du médico-social, c'est la société qui se doit d'évoluer pour permettre une inclusion pleine et entière de toutes personnes. L'association souhaite soutenir et aider le droit commun à s'adapter aux besoins des personnes pour mieux les inclure.

Lorsque l'inclusion d'une personne dans des services de droit commun n'est pas rendue possible au vu de ses besoins et capacités, un accompagnement médico-social institutionnel bienveillant doit être rendu possible ou maintenu, tout en développant l'inclusion au moyen de l'innovation sociale

Afin d'être inclus dans la société comme elles le souhaitent, un grand nombre de personnes ont besoin d'être sécurisées. La sécurisation sera d'autant plus effective si le parcours inclusif vers le droit commun a été anticipé et partagé entre tous les acteurs de la triple expertise. En cas d'échec ou de besoin de répit, un retour doit être rendu possible. L'Adapei-Aria veut définir le droit au retour et l'honorer dans le cadre réglementaire pour chaque personne afin d'éviter les ruptures de parcours

UN ACCOMPAGNEMENT BIEN TRAITANT DANS UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE

La démarche d'amélioration continue doit être une culture dans l'ensemble de l'association permettant de constamment questionner les pratiques pour accompagner au mieux les personnes au sein des établissements et services.

Au-delà des pratiques professionnelles qui se doivent d'être en permanence réfléchies dans un cadre bienveillant, c'est l'ensemble de l'association qui s'engage dans un mouvement bien traitant et d'amélioration continue. L'attention à l'autre et le respect du bien-être doivent être une préoccupation constante.



Enjeux :

Que chacun soit partie prenante de cette démarche d'amélioration continue :

Association issue et impliquée dans un mouvement parental, l'Adapei-Aria de Vendée souhaite que l'ensemble des parties prenantes intéressées puissent s'exprimer sur l'accompagnement et la vie associative au sens large. Cette participation sera recherchée et prise en compte à tous les niveaux de l'association.

Les personnes sont les premières à être concernées par leur propre accompagnement. Leur parole doit être demandée, écoutée et prise en compte que ce soit sur la qualité ressentie de leur accompagnement ou sur une éventuelle évolution de leur parcours.

Les familles peuvent contribuer à l'amélioration continue et à la bienveillance en apportant leurs connaissances et leur regard sur leur vécu en proximité et de longue durée avec leur proche. Par ailleurs, elles peuvent s'investir dans des actions de bénévolat ou dans des instances au sein des établissements ou de l'association.

Les professionnels, au quotidien avec les personnes accompagnées, doivent être en mesure de contribuer pleinement à cette démarche et pour cela, bénéficier de formations et d'espaces d'expressions.





Que chaque personne ait un accompagnement de qualité avec le souci de son bien-être

Dans le respect de l'ensemble des réglementations et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP), l'association souhaite continuer à structurer l'ensemble de son action autour de référentiels nationaux et d'outils communs et partagés à l'ensemble des établissements et services.

Des référentiels d'évaluation en particulier sur la maltraitance seront mis en place. L'Adapei-Aria de Vendée, souhaite veiller à disposer d'espaces de vie et de travail de qualité, bienveillants, adaptés pour les personnes accompagnées et les professionnels.

Que la personne soit accompagnée avec une prise en compte de son environnement au sens large

Pour l'accompagner au mieux et pouvoir construire le projet de la personne, en lien avec son entourage, il est nécessaire de prendre en compte et d'intégrer l'ensemble de son environnement depuis l'étude de ses besoins et attentes jusqu'à leur réalisation.

Que la bientraitance soit partie intégrante de la gestion globale de l'association et du management

L'association, déjà actrice de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), souhaite ancrer ses pratiques dans une politique de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO). Elle s'appuie sur une volonté de pratiques bientraitantes à tous les niveaux managériaux conjuguée à une approche de gouvernance responsable et transparente, au respect des individus, à la qualité au travail, l'éthique des pratiques, l'engagement naturel de l'association pour l'intérêt général mais aussi la protection de la nature.

La réflexion éthique, déjà engagée depuis des années, doit être poursuivie.



Que l'impact des actions de l'association soit mesuré et objectif

Les actions bientraitantes et d'accompagnement de l'association, se doivent d'être mesurées et objectivées pour permettre une évaluation des actes et l'impact de nos accompagnements sur les parcours des personnes. Une réelle culture de l'évaluation doit se développer pour permettre un accompagnement de qualité et adapté aux besoins de la personne.





L'ÉVOLUTION DE L'OFFRE ET L'INNOVATION

Depuis toujours, l'Adapei-Aria de Vendée cherche à proposer des réponses adaptées aux besoins, aux attentes et aux choix de vie des personnes en situation de handicap.

Dans cet esprit, elle recherche constamment de nouvelles solutions allant au-delà de l'offre actuelle tout en respectant le cadre réglementaire et politique. La stratégie de développement doit cependant être soutenable humainement et économiquement. Elle doit être basée sur les attentes réelles des personnes et leurs besoins évalués.



Enjeux :

Que chaque adaptation et innovation soit une réponse apportée à des attentes ou à des besoins :

Une veille active doit permettre à l'association de repérer les besoins nouveaux, les évolutions des attentes et y apporter une réponse qui doit s'inscrire dans une stratégie de développement définie qui respecte ses capacités tant humaines que financières. Autrement dit, **savoir se réinventer.**

Chaque réponse doit pouvoir s'adapter, en recherchant des solutions agiles, développant des modalités d'accompagnement adaptées à tous les âges, handicap et besoins, et en expérimentant, dans une logique de performance.

L'innovation suppose de l'humilité, des échanges, de la confrontation d'opinions, et d'admettre que les solutions testées ne correspondent pas.





UN ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTS

En tant qu'association issue et impliquée dans le mouvement parental Unapei, l'Adapei-Aria de Vendée, souhaite agir concrètement auprès des personnes, non professionnelles, qui accompagnent les personnes en situation de handicap au quotidien.



Enjeux :

Que chaque proche aidant puisse se reconnaître en tant que tel et intégrer s'il le souhaite une communauté d'aidant

Être proche aidant est, la majorité du temps, naturel chez les personnes. Parents, frères, soeurs, femme ou mari mais aussi des amis proches, participent activement à la vie de la personne. L'investissement du proche aidant est tel que, bien souvent, il entraîne des répercussions importantes sur sa santé et sa qualité de vie, jusqu'à parfois s'oublier. Pour qu'un aidant se reconnaisse en tant que tel, une sensibilisation forte est nécessaire. Elle doit être également faite auprès des professionnels pour qu'ils puissent accompagner les aidants et éviter qu'ils s'épuisent.

Lorsque nécessaire et voulu, l'association souhaite pouvoir mettre en place une évaluation de l'environnement et des besoins des aidants pour pouvoir leur proposer des solutions dans le cadre de vie dans lequel ils évoluent.

Des espaces de pair-aidance, entre proches aidant doivent pouvoir se mettre en place afin de créer de l'entraide sur des situations ou des thématiques partagées.

Que chaque proche aidant puisse trouver les outils adaptés à son besoin

L'aidant est souvent emporté dans un chemin complexe à gérer, entre lourdeur des tâches domestiques quotidiennes, démarches administratives, compréhension des problématiques et recherche des solutions répondant aux besoins de son proche. Des outils, activités et groupes de paroles pourront être mis en place pour des échanges et du soutien entre aidants, avec ou sans professionnels. En complément, l'association souhaite développer des solutions de répit à mettre au service des aidants qui en expriment le besoin.



Agir ensemble face au handicap

Le Plis Saint-Lucien
 Route de Beaupuy - CS30359
85009 MOUILLERON LE CAPTIF Cedex 9
 ☎ 02 51 44 97 00

www.adapei-aria.com

Personnes
 accompagnées,
 familles,
 professionnels,

unis
 pour le
 handicap !

IMPRIM'VERT®
 Imprimé sur papier de
 fabrication française issu de
 forêts gérées durablement
 avec des encres végétales.
 Tous les papiers se trient
 et se recyclent,
 ce document aussi !

